

détiennent les compétences nécessaires afin d'assurer une qualité de Prestation équivalente pour tous les Clients. Si l'un des intervenants prévus à la Prestation ne pouvait être présent pour des raisons extérieures à la volonté de la Société et de l'intervenant concerné (cas fortuit ou cas de force majeure), la Société s'engage à délivrer une Prestation de qualité équivalente, sans que l'absence de l'intervenant ne puisse lui être reproché. Si la Société ne se trouvait pas en mesure d'assurer la Prestation à cause de l'absence d'un intervenant, qui causerait des désordres trop importants dans la réalisation de la Prestation, elle serait alors en droit de décaler les dates de la Prestation, dans un délai maximum d'un mois calendaire avant le début de la Prestation.

- Dans ce cadre, le Client reconnaît aux intervenants le choix plein et entier de la manière dont sera délivrée la Prestation et le droit d'inviter une ou plusieurs personnes pour animer ou co-animer une partie du programme. La Société précise qu'aucun enregistrement, quelle qu'en soit la forme, ne sera autorisé au cours de la prestation.
- Les heures de formation sont indiquées dans les Contrats à titre indicatifs et peuvent être décalées au cours de la journée, dans la limite du raisonnable, en fonction de l'avancement de la Prestation et des interventions/ interrogations des Clients. Les Clients s'engagent à être assidus et respecter les horaires indiqués par l'intervenant.
- Le Client s'engage à respecter les autres participants et tous les intervenants pendant la Prestation. De même, en s'inscrivant à l'une des prestations délivrées par la Société, il reconnaît que sa santé mentale lui permet de suivre les prestations auxquelles il souhaite participer et qu'elles ne sauraient en aucun cas se substituer à un traitement d'ordre médical ou psychologique.
- Le lieu de réalisation de la Prestation est indiqué dans le Contrat ; à défaut de précision, la réalisation de la Prestation s'effectuera au siège social de la Société. En cas de modification pour des raisons extérieures à la volonté de la Société, le Client devra être averti au minimum sept (7) jours avant le début de la prestation, qui devra en tout état de cause se tenir dans la même commune que celle prévue initialement afin de ne pas causer de trouble dans l'organisation du Client.
- Les Parties s'engagent à se transmettre mutuellement, pendant la durée de la Prestation et pour sa mise en place, toutes les informations techniques et pratiques utiles à la réalisation des Prestations ci-dessus définies.

Toutefois, les Clients font leur affaire personnelle des questions d'ordre logistique extérieur à la réalisation de la Prestation en elle-même (hébergement, transport, restauration...). La Société se dégage de toute responsabilité à cet égard et ne peut se tenir garante de tous les éléments extérieurs à la Prestation. Elle se tiendra toutefois disponible pour répondre aux questions d'organisation du Client, dans la mesure du possible.

ARTICLE 9 : DELAI DE RETRACTATION

L'article L. 221-18 du Code de la consommation prévoit que « Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour : 1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ; 2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat. Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien ». A compter de la conclusion du contrat, le Client consommateur dispose donc d'un délai de QUATORZE (14) jours pour se rétracter conformément aux dispositions de l'article sus désigné. Dans le cas où le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Ce délai n'est pas applicable aux Prestations réalisées entre professionnels, mais uniquement à celles exercées à l'égard de Clients consommateurs. Les Professionnels ne peuvent donc se prévaloir d'un délai de rétractation, dans le cadre des Prestations pour lesquels ils se sont engagés. Afin d'exercer son droit de rétractation, le Client consommateur devra retourner le formulaire de rétractation annexé au contrat par mail, à l'adresse suivante : bonjour@groupe-sajece.fr. En l'absence de rétractation, ce formulaire n'est donc pas à retourner complété à la Société. Dans le cas où un Client consommateur exerce son droit de rétractation, aucune somme ne peut être exigée de sa part et les sommes éventuellement perçues à titre d'acompte lui seront alors remboursées immédiatement par la Société. Il convient de préciser qu'en vertu de l'article L. 221- 25 du Code de la consommation, si le consommateur souhaite que l'exécution de la Prestation commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur tout support durable en cas de contrats conclus hors établissement. Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation, convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni. Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa

ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5. Le contrat de Prestation pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ne peut donner lieu à l'exercice du droit de rétractation, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 10 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques de la Société : « GROUPE SAJECE », « HYPNOSE SAJECE », « COACHING SAJECE », « HYPNOSE SAJECE SANS FRONTIERES », ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non, et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images, logotypes figurant sur le Site et diffusés au cours des Prestations, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de la Société. Toute reproduction totale ou partielle, modification, utilisation de ces marques, illustrations, images, logotypes, pour quelque motif que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de la Société, est strictement interdite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui serait la propriété de la Société, de même que les dénominations, noms commerciaux, noms de domaine et enseignes de la Société. A la suite de la réalisation d'une Prestation par la Société délivrant le titre de « Praticien en Hypnose SAJECE », de « Maître Praticien en Hypnose SAJECE » ou de « Coach SAJECE », le Client pourra se prévaloir de ce titre et de l'exercice de la Méthode SAJECE s'il a obtenu le certificat délivré par la Société, et s'engage à respecter ladite méthode telle qu'enseignée, décrite et actualisée (notamment sur son site internet). Tout manquement de sa part à l'une de ces obligations pourrait le priver du droit d'utiliser le terme « SAJECE », « Méthode SAJECE » ou tout terme assimilé. La Société organise par ailleurs annuellement des ateliers de perfectionnement permettant d'actualiser sa pratique et ses connaissances de la méthode SAJECE.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE CONFIDENTIALITE ET OBLIGATION DE LOYAUTE

Les Prestations délivrées, par leur nature et leur contenu, peuvent conduire à être en possession de données ou d'informations personnelles à l'égard des autres participants (Clients), de la Société ou des intervenants eux-mêmes. En tout état de cause, la Société s'oblige à considérer comme confidentielles, les informations dont elle aura connaissance dans le cadre des Prestations qu'elle prodigue. Elle s'interdit et interdira à ses subordonnés de divulguer une quelconque information délivrée dans le cadre de la Prestation, ou d'en faire usage sous quelque forme que ce soit. De son côté, le Client s'interdit et interdira à ses subordonnés de divulguer ou de faire usage sous quelque forme que ce soit, des informations personnelles connues des autres participants (Clients), de la Société et intervenants, des conseils promulgués par la Société ou ses intervenants, des procédures qu'elle aurait pu mettre en place ou de tout autre élément lié directement ou indirectement au savoir-faire de la Société et revêtant à ce titre un caractère confidentiel. Par leur nature, les Prestations délivrées par la Société ont un caractère unique de par la formation des groupes de participants (Clients), de leurs échanges et des témoignages fournis. La reproduction de tout ou partie de la Prestation ou la diffusion de son contenu n'aurait donc pas de sens sans la réalisation effective de la Prestation. En conséquence, le Client s'engage à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des Prestations délivrées, et traiter ces informations avec le même degré de protection qu'il accorde à ses propres informations confidentielles ;
- ne diffuser tout ou partie des informations diffusées dans le cadre des Prestations qu'à ceux des membres de son personnel intéressés et appelés à en prendre connaissance et à les utiliser, et à la condition qu'ils soient eux-mêmes tenus par une obligation de confidentialité à l'égard des tiers ;
- ne pas exploiter les informations directement ou indirectement, sans respecter les conditions de l'article 10 des présentes Conditions Générales ;
- ne pas divulguer le contenu des entretiens oraux et échanges écrits pour d'autres raisons que la mise au point d'un accord contractuel entre la Société et le Client.

Exclusions : les engagements du Client, tels que définis ci-dessus, ne s'appliqueront pas aux informations qui seraient librement accessibles au public ou qui viendraient à l'être sans que cela résulte d'une faute du Client.
Limites : les informations communiquées par la Société au Client ne pourront être utilisées le cas échéant que pour la destination prévue à cet effet à savoir la pratique de l'hypnose ou du coaching à titre professionnel, et ce dans les conditions précisées à l'article 10 ci-dessus.

Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable et écrite de la Société. Aucune stipulation du présent accord ne saurait être interprétée comme établissant une collaboration entre les parties ou comme concédant au Client une option, une licence ou plus généralement un privilège quelconque, à quelque titre que ce soit sur les informations.

Il est précisé que toute personne ayant bénéficié d'une Prestation de la Société, exerçant ou non la méthode SAJECE ensuite à titre professionnel, devra s'en tenir à une obligation de loyauté à l'égard de la Société, en ne divulguant pas les contenus et procédés enseignés, mais aussi en ne mettant pas en péril l'image de la Société et de la méthode SAJECE et en

ne portant pas atteinte à son image de marque et de qualité auprès des tiers. La Société reste bien entendu à l'écoute de toute remarque dans le cadre de la Prestation reçue.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

Veillez noter que certains renseignements sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre inscription. L'absence de réponse à un champ obligatoire pour la conclusion du contrat est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier. Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, la Société met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de Services définis aux présentes Conditions Générales. Le Client est informé des éléments suivants : la Société telle que définie en préambule des présentes Conditions Générales agit en qualité de responsable de traitement, par l'intermédiaire de sa Gérante, pour l'exécution des Prestations régies par les présentes.

1. Données collectées : Les données sont collectées lorsque le Client effectue un devis ou une commande sur le Site, et conclue un Contrat avec la Société ; contacte le service Client de la Société pour des informations complémentaires. Dans ce cadre, la Société collecte les données suivantes : civilité, nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone, le cas échéant numéro SIREN (ou numéro d'entreprise), le cas échéant numéro de TVA, données relatives au moyen de paiement, données relatives aux transactions (numéro de transaction, détail de la commande), historique de la relation contractuelle (notamment pour le suivi des formations déjà effectuées), le cas échéant informations sur les formations ou certifications antérieures dans les domaines d'activité de la Société déjà reçues ou effectuées par le Client, correspondance avec le Client pour le bon suivi du dossier.

2. Finalités et exploitation des données traitées : Les finalités des traitements de données effectuées par la Société sont : gestion des commandes et réalisation des Prestations, traitement des demandes du Client, facturation des commandes passées, gestion des comptes Clients et suivi de la relation Client, statistiques de la fréquentation du site.

3. Données bancaires : La Société n'a jamais accès au numéro de carte bancaire du Client. Les règlements sont effectués soit par chèque à l'ordre de la Société, soit par virement bancaire effectué par le Client, soit par règlement par l'intermédiaire du site sécurisé Paypal (règlement pouvant s'effectuer par compte Paypal ou carte bancaire) disposant d'un haut niveau de sécurité en matière de protection des données bancaires.

4. Destination des données collectées : Les données collectées ne peuvent être utilisées que par la Société, par l'intermédiaire de sa Gérante et de son personnel, ainsi que le cas échéant aux intervenants extérieurs à la Formation et uniquement pour les données strictement nécessaires à leur intervention.

5. Durée de conservation des données : Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur, qui ne saurait excéder la durée légale de conservation des documents comptables, fiscaux et commerciaux de la Société.

6. Droit d'accès et de rectification de vos données : Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de transfert et d'opposition concernant ses données personnelles, et a droit à la portabilité de ses données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide qui ne sera pas conservé par la Société à l'issue de l'exercice de la demande, exercer vos droits en contactant le service compétent par mail, à l'adresse suivante : donnees-personnelles@groupe-sajece.fr. Si vous ne souhaitez pas recevoir nos actualités, et invitations (téléphone, SMS, courrier ou mail), vous avez la faculté de nous l'indiquer par mail non équivoque avec accusé de réception à l'adresse mail suivante : donnees-personnelles@groupe-sajece.fr. Vous pouvez modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus. Il en est de même si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos éventuels partenaires. Pour toute information complémentaire ou réclamation sur le sujet de la protection des données personnelles, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

L'exécution par la Société de ses obligations aux termes des Contrats conclus avec les Clients sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure, qui en gênerait ou en retarderait l'exécution. La Société avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou cas de force majeure dans les trois (3) jours ouvrables à compter de la date de survenance de l'événement.

Lorsque la suspension de l'exécution des obligations de la Société se poursuit pendant une période supérieure à quarante-cinq (45) jours calendaires, le Client a la possibilité de résilier le contrat en cours et la Société procédera alors au remboursement des sommes versées par le Client.

ARTICLE 14 : NULLITE PARTIELLE

L'annulation de l'une des stipulations des présentes Conditions Générales n'entraînerait l'annulation de celles-ci dans leur ensemble, que pour autant que la stipulation litigieuse puisse être considérée, dans l'esprit des parties, comme substantielle et déterminante, et que son annulation remette en cause l'équilibre général de la convention.

En cas d'annulation d'une des stipulations du présent contrat, considérée comme non substantielle, les parties s'efforceront de négocier une clause économiquement équivalente.

ARTICLE 15 : MODIFICATION DU CONTRAT

Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales en vigueur ou du contrat particulier conclu entre la Société et le Client ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

ARTICLE 16 : INDEPENDANCE DES PARTIES

Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

ARTICLE 17 : NOTIFICATION – ELECTION DE DOMICILE

Toute notification devant être effectuée dans le cadre des présentes Conditions Générales ou du Contrat spécifique signé entre le Client et la Société sera considérée comme réalisée si elle est faite par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Siège social de la Société (à l'exception des cas pour lesquels les présentes Conditions Générales prévoient un autre mode de notification). Pour les besoins des Conditions Générales, les parties font élection de domicile :

- Pour la « Société » : en son siège social

- Pour le « Client » : en son domicile personnel

Toute modification devra être signifiée par mail clairement exprimé avec accusé de réception ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, afin de lui être opposable.

ARTICLE 18 : REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation " Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qu'il oppose à un professionnel. "Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers. Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement par mail clairement exprimé avec accusé de réception à l'adresse suivante : bonjour@groupe-sajece.fr ou par courrier (lettre recommandée avec accusé de réception) à l'adresse du siège social de la Société.

Seules les réclamations relatives à la vente des Prestations proposées par la Société sur le Site seront prises en compte. Dans l'année qui suivra votre demande auprès de nos services, selon l'article R. 616-1 du Code de la consommation, vous pourrez faire examiner votre demande par un médiateur dont trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur : Atlantique Médiation CONSO, Maison de l'Avocat - 5, mail du Front Populaire - 44200 NANTES - www.consomption.atlantique-mediation.org – Téléphone : 0240841024 – mail : consommation@atlantique-mediation.org. Pour les litiges transfrontaliers : europe-consommateurs.eu. Vous pouvez, à vos frais, vous faire assister par un conseil.

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales ainsi que tout Contrat spécifique conclu entre les Parties sont régis et soumis au droit français.

Ils sont rédigés en langue française. Dans le cas où ils seraient traduits en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Si une constatation ou un différend, n'ont pu être réglés à l'amiable, tous les litiges auxquels les présentes Conditions Générales ou tout Contrat spécifique conclu entre les Parties pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, la résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Fait à Cholet,

Mises à jour le 14 octobre 2020

Pour la société GROUPE SAJECE, Camille Griselin, Gérante